

Madame, Monsieur,

A la demande de votre médecin, vous allez passer un examen d'imagerie en médecine nucléaire

PRINCIPES :

Il peut s'agir d'une scintigraphie ou d'une Tomographie par Emission de Positons appelée plus communément TEP (ou TEP-scanner).

C'est un examen d'imagerie médicale réalisé après administration d'une très faible quantité d'un produit radioactif qui a la propriété de se fixer sur l'organe ou le tissu que l'on souhaite explorer, son émission de rayonnements va permettre la réalisation d'images grâce à l'usage de caméras.

PREPARATION :

La plupart des examens ne demandent pas de préparation particulière sauf pour certains qui nécessitent d'être à jeun, ou de signaler les traitements en cours et l'existence d'un diabète. Lors de la prise de rendez-vous, le service vous indiquera la marche à suivre qui **dépend du type d'examen**.

Vous devez impérativement vous munir :

- de l'ordonnance rédigée par votre médecin (dans le cas où celle-ci n'a pas été transmise directement au service).
- et des éléments importants de votre dossier médical en votre possession et en rapport avec la question posée (autres examens d'imagerie notamment scintigraphies et scanners antérieurs, et derniers examens de laboratoire) ainsi que de la liste écrite des médicaments que vous prenez.

DUREE :

Selon le type d'examen, la durée totale varie sur **plusieurs heures**.

PRECAUTIONS : Grossesse, retard de règles et allaitement

Les examens sont habituellement réalisés en l'absence de risque de grossesse.

Si vous êtes enceinte ou susceptible de l'être, merci de le signaler par avance ou dès votre arrivée dans le service.

En cas d'allaitement, celui-ci devra être interrompu pour une durée dépendant du produit utilisé.

DEROULEMENT :

Veuillez **respecter l'heure du rendez-vous** et vous présenter à l'accueil du service muni de votre carte d'identité, carte vitale, mutuelle, nom et adresse du médecin déclaré à la sécurité sociale.

Tout retard ou annulation doit nous être signalée sans délai (examens rares, coûteux et très demandés).

Les accompagnants ne sont pas autorisés à pénétrer dans les salles d'examens sauf cas particuliers.

Le service n'est pas équipé pour surveiller les enfants seuls des patients durant leurs examens.

Cet examen ne sera réalisé qu'avec votre consentement.

L'administration du radiopharmaceutique est réalisée le plus souvent par injection intraveineuse, parfois par ingestion ou inhalation.

Les examens se passent souvent en plusieurs phases, avec un **temps d'attente variable** mais nécessaire.

Les résultats seront envoyés par nos soins au médecin demandeur (en cas d'urgence le compte rendu pourra être transmis par fax ou par téléphone). Sur demande, vous pouvez également venir les récupérer.

Ce sont les manipulateurs radio qui appelleront si votre retour est prévu en VSL ou ambulance.

Le **bon de transport doit être fait par le médecin demandeur de l'examen**. Notre service peut délivrer un certificat de passage.

EFFETS EVENTUELS ET DOSE D'IRRADIATION :

Il n'existe **pas de toxicité, les réactions allergiques sont très exceptionnelles**.

La quantité du produit administré est extrêmement faible et est naturellement éliminé en quelques heures, Il est recommandé de boire et d'uriner fréquemment le jour de l'examen, afin de favoriser l'élimination. Vous pouvez utiliser les toilettes ordinaires en prenant soin de respecter les règles habituelles d'hygiène.

La dose de rayonnements ionisants délivrée est faible et correspond approximativement (comme pour les examens de radiologie) à une ou quelques années d'irradiation naturelle en France. Aucun détrimement sur la santé n'a jamais pu être démontré et si un tel risque devait exister, il serait sans commune mesure par rapport au bénéfice attendu pour votre santé du fait de la réalisation de l'examen.

Aucune mesure d'éviction particulière n'est recommandée pour l'entourage et les sujets contacts, y compris les enfants et les femmes enceintes.

Certains lieux comportent des détecteurs de radioactivité (aéroports, certains postes frontières...), un certificat peut vous être fourni sur demande.

Si vous devez être hospitalisé dans les jours qui suivent, signalez que vous avez eu un examen scintigraphique.

ENREGISTREMENT DE VOS DONNEES :

Les informations recueillies feront l'objet d'un enregistrement informatique. Elles sont réservées à l'équipe médicale qui vous suit ainsi qu'au service facturation pour les données administratives. De plus, les résultats anonymisés de votre dossier pourront être utilisés à des fins de recherche, sauf opposition de votre part.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à lire la fiche d'information spécifique à votre examen